



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 23/03/2026

Date d'affichage : 23/03/2026

*DELIBERATION N° 024/2026  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

*SEANCE DU 27 MARS 2026*

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente Laurent Zaragosa, sous la présidence de Monsieur Jordi DELCLOS, Maire de la Commune.

**Présents** : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Benoît MARFIN – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominiqu HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

**Pouvoirs** : Néant

**Absents** : Néant

**Secrétaire de séance** : Madame Diana IBANEZ

**OBJET** : Lecture par M. le Maire de la charte de l'élu et des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

M. le Maire fait part à l'assemblée des dispositions de l'article L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT relatives à la charte de l'élu local et de l'obligation de lecture aux conseillers municipaux nouvellement installés de cette charte comprenant 14 points.

Ainsi, il procède à la lecture de ladite charte qui a été remise à chacun des membres du conseil et leur remet également les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux (articles L.2123-1 à L.2123-35 du CGCT).

Il demande aux élus de bien vouloir prendre acte de cette communication et diffusion.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Prend acte** de la lecture et de la diffusion aux élus par M. le Maire de la charte de l'élu et des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux prévues aux articles L.2123-1 à L.2123-35 du CGCT.;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : **30 MARS 2026**

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20260327-del-024-2026-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026